Bulletin mensuel : (2 juillet 1894)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **15 (1894)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-134754

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BULLETIN MENSUEL *(2 juillet 1894[1].)*

Nous avons mentionné, dans notre numéro de mai (p. 132), l'incident grave suscité par le caïmacan turc de **Ghadamès**, à propos de la caravane envoyée dans cette ville par le **syndicat français d'Ouargla**, pour y négocier l'achat d'un stock d'ivoire, le bon accueil fait aux envoyés du syndicat par les commerçants de Ghadamès, et l'opposition faite par le caïmacan susmentionné à ce que les Français fissent le commerce de l'ivoire à Ghadamès, sous prétexte que les Anglais étaient seuls maîtres de ce trafic. Or, jusqu'ici, le commerce avec Ghadamès avait toujours été libre. Un correspondant du *Temps* a écrit à ce journal, le 16 mai, une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

L'incident de Ghadamès et les déclarations du caïmacan sur les prétendues prérogatives commerciales de l'Angleterre font grand bruit parmi les gens du Sud. La caravane que le syndicat d'Ouargla au Soudan avait envoyée pour l'achat de l'ivoire est rentrée à El Oued depuis une vingtaine de jours, et les Souafa, très découragés, se demandent si le marché de Ghadamès va leur être complètement fermé. On attend avec impatience les décisions du gouvernement français. Il s'agit, en effet, aux yeux des négociants indigènes, de savoir si les maîtres de l'Algérie sont assez forts pour se faire respecter et obtenir justice en faveur de ceux qui ont droit à leur protection. Depuis deux ou trois ans, il s'opère dans l'intérieur une évolution lente mais continue, tendant à un rapprochement avec la France sur le terrain économique. Les Souafa ont constaté que les Ghadamésiens désirent vivement reprendre et développer les anciennes relations commerciales avec El Oued. Ils ont appris, d'autre part, au cours de leur voyage, que les Azdjer, sous l'impression favorable produite par les missions Méry et Bernard d'Attanoux, commencent à se rendre compte des avantages pouvant résulter pour eux de l'établissement de rapports suivis avec le Sud algérien. Cet état de choses est dû à l'habile politique pratiquée par le gouverneur général de l'Algérie, M. Cambon. Mais pour que le mouvement s'accentue, pour que le succès de la pénétration pacifique soit assuré, il est indispensable d'inspirer confiance aux populations sahariennes et de leur marquer, par

[1] Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

des preuves matérielles, la ferme volonté de la France d'étendre vers le Soudan sa sphère d'action économique. Or, à ce double point de vue, nous traversons actuellement une période critique; le moment décisif a sonné. Des résolutions qui vont être prises, de la promptitude de leur mise à exécution, dépendent le sort de la pénétration algérienne, et, par conséquent, l'avenir de l'empire français en Afrique. Si le gouvernement n'obtient pas, à bref délai, réparation pour l'acte arbitraire des autorités de Ghadamès, si le caïmacan n'est pas destitué et la liberté du commerce proclamée, on se dira : les Anglais sont, au Sahara, plus puissants que les Français. Cette allégation est d'autant plus à combattre qu'à l'heure actuelle des missionnaires britanniques, sous prétexte de répandre l'Évangile, cherchent à créer dans le Sud algérien, et notamment à El Oued et à Touggourt, une agitation contre la France. A ne pas agir avec l'énergie voulue en présence d'un pareil ensemble de faits, tous les résultats acquis jusqu'à ce jour seront compromis, les missions chez les Touareg auront été inutiles et le désert sera de nouveau fermé pour longtemps. Il importe donc de répondre à l'incident de Ghadamès, et d'y répondre de telle manière que personne, pas plus en Europe qu'en Afrique, ne puisse se méprendre sur les intentions de la France. Les Sahariens veulent revenir aux anciennes traditions et renouer des relations commerciales avec l'Algérie; il est essentiel d'encourager ces dispositions et de se mettre en mesure d'offrir aux indigènes les marchandises à très bon marché, grâce aux prolongements des voies ferrées des hauts plateaux. Le caïmacan de Ghadamès essaye d'infliger un échec aux Français, de porter atteinte à leur prestige ; il convient de riposter par des démonstrations qui équivaudraient aux yeux des indigènes à la prise de possession effective et définitive de l'Extrême-Sud, à savoir : la construction du chemin de fer de pénétration.

Quant aux **moyens de pénétration dans le Sahara,** la *Dépêche algérienne* a reçu du P. Hacquard, un des Pères-Blancs qui escortaient M. d'Attanoux dans son récent voyage au pays des **Touareg Azdjer,** des informations desquelles il ressort qu'à son avis les caravanes à envoyer au Soudan doivent être composées exclusivement d'indigènes du Sud algérien. « La djemà des Azdger », dit-il, « m'a déclaré qu'elle n'a aucune antipathie contre les Chambaas, ni contre les autres indigènes. » Mais il faut ne pas tarder d'envoyer une caravane. « En admettant, » ajoute-t-il, « que les Azdjer tiennent leur promesse de faire cet été des démarches auprès de la confédération touareg des Kel-Oui qui domine plus au Sud depuis Ghat jusqu'à Agadès et au Sokoto, sur tout le pays

qui porte le nom d'Aïr, et que ceux-ci acceptent de laisser passer nos caravanes et de les protéger à travers leur pays, aux mêmes conditions que les Azdjer, il faudra partir l'automne ou l'hiver prochain. De cette façon, on traverserait le Sahara pendant la bonne saison, ce qui permettrait à nos caravanes d'estiver au Soudan, de faire leurs échanges de marchandises, de reposer leurs chameaux et de rentrer l'automne suivant. A mon avis, il est nécessaire d'agir tout de suite parce qu'il est bon de battre le fer quand il est chaud et de ne pas laisser le temps aux nombreux ennemis que l'étranger ne manquera pas de nous susciter de ce côté, de dénaturer nos intentions et de circonvenir les Azdjer. D'autre part, en mettant rapidement à exécution le traité, nous prouverons aux Touareg que nous ne sommes pas dans l'intention de laisser le nouveau traité de Ghadamès lettre morte pendant vingt ans, comme il a été fait pour le premier, et que nous cherchons bien la route du Soudan et non autre chose. Ils constateront, en un mot, que les intentions du gouvernement français sont réellement conformes aux déclarations que nous leur avons faites et ils en seront satisfaits parce qu'ils seront les premiers à en tirer profit. Quant aux indigènes qu'il nous faudra employer de préférence, ce sont les Souafa, autrement dit les habitants du Souf. Ceux-ci ont de grands intérêts au Soudan, des relations déjà existantes, et quand ils se sauront protégés par nous, leur confiance grandira, et le nombre de leurs caravanes sera décuplé facilement. »

Le moment où l'Angleterre concluait avec l'Italie la **convention** du 5 mai, dite **anglo-italienne,** dans laquelle il n'a pas été tenu compte des engagements pris par la Grande-Bretagne envers la France, au sujet du Harrar, n'a précédé que de peu le 24 mai, jour où a pris fin le traité dit d'Ucciali, conclu par l'Italie avec le roi Ménélik le 25 mai 1889. A propos des demandes d'explications provoquées par le groupe colonial de la Chambre française, demandant au gouvernement de distribuer au Parlement la correspondance diplomatique relative à la susdite convention, M. Deloncle a produit une série de documents concernant les affaires africaines, parmi lesquels se trouve, entre autres, le texte de l'**arrangement franco-anglais** du 8 février 1888 sur le **Harrar;** nous n'en rappelons que la stipulation suivante :

« Les deux gouvernements s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement, les deux gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar. »

En laissant croire à l'Italie qu'elle pouvait faire entrer le Harrar dans sa sphère d'influence ou le prendre sous son protectorat, la Grande-Bretagne a méconnu le droit qu'elle a reconnu à la France de s'opposer à ce qu'une autre puissance s'arroge des droits quelconques sur le Harrar.

Nous avons peine à comprendre comment — au dire du correspondant officieux du *Journal de Genève* — l'ambassadeur d'Italie à Paris, M. Ressmann, a pu dire, le 1er juin, au ministre des affaires étrangères que le **protectorat italien sur l'Éthiopie,** y compris le Harrar, avait été notifié régulièrement aux puissances en octobre 1889, selon l'article 34 de l'Acte général de Berlin, et que le gouvernement français avait donné acte formel de cette notification, et en déduire que le protocole anglo-italien du 5 mai a la force d'état de droit déjà existant et reconnu, et que l'Italie ne pourrait pas prendre acte de réserves ou de protestations qui tendraient à l'altérer.

Avant de parler ainsi, l'ambassadeur d'Italie aurait dû se rappeler que dès le 24 mai le traité sur lequel son gouvernement s'appuie pour prétendre au protectorat sur l'Abyssinie était devenu sans valeur. En effet, l'année dernière, le roi Ménélick avait écrit au roi d'Italie la lettre suivante, à laquelle, pour des motifs faciles à comprendre, le gouvernement italien n'avait pas cru devoir donner la même publicité qu'au traité d'Ucciali. Les circonstances actuelles nous imposent le devoir de la reproduire textuellement :

« Dans le but de fortifier l'amitié qui existe entre l'Éthiopie et l'Italie, j'ai consenti au traité de commerce et d'amitié signé à Ucciali le 25 mai 1889. Peu après, des difficultés sont survenues qui m'ont profondément attristé.

« Ayant découvert que l'article 17 de ce traité n'était pas conforme dans le texte amhara et dans le texte italien, je vous en ai immédiatement avisé et j'ai été bien vivement peiné de ne recevoir, tout d'abord, aucune réponse à mes réclamations. Enfin, lorsque vous m'avez envoyé le comte Antonelli, avec vos pleins-pouvoirs, pour résoudre les difficultés survenues, il fut convenu que pour mettre un terme à tout malentendu entre nos gouverneurs du Tigré, les frontières des territoires que je vous avais concédés seraient immédiatement délimitées. Je vous ai confié dans ce but mon dedjazmatch Machacha-Worki. Vous me l'avez renvoyé couvert d'injures et maltraité d'une façon outrageante pour mon empire, tandis que vos gouverneurs traitaient directement avec tous les ennemis de mon autorité, avec tous les révoltés, foulant mes frontières au mépris de notre traité et cherchant à soulever contre moi les provinces envi-

ronnantes. J'ai été péniblement attristé de tous ces événements, qui m'obligent à demander le bénéfice de l'article de notre traité autorisant chacun de nous à le résilier à cette date présente, et je viens vous déclarer par cette lettre que je dénonce complètement ce traité du 25 mai 1889, ainsi que les annexes signées le 22 septembre suivant. Ce traité prendra donc définitivement fin le 24 mai 1894. Mon intention n'est pas de renoncer à toute amitié. J'espère, au contraire, que lorsque ce traité n'existera plus, nos relations d'amitié redeviendront aussi étroites que par le passé. Je suis persuadé que Dieu vous montrera de quel côté est la justice et que vous jugerez vous-même, selon la vérité, les actes de vos gouverneurs. J'espère que vous accepterez comme moi le bénéfice de cet article du traité et que vous me répondrez promptement en m'accusant réception de ma déclaration. Je fais des vœux pour que Dieu vous conserve en bonne amitié.

« Ecrit à Addis-Abbeba, le 12 février 1893. »

Nous nous demandons comment, sachant que le traité d'Ucciali était dénoncé pour le 24 mai 1894, l'Italie a pu s'engager envers la Grande-Bretagne comme elle l'a fait par la convention du 5 mai? Ou bien les paroles du ministre des affaires étrangères dans la Chambre italienne (p. 164) signifient-elles que grâce à la solidarité établie entre l'Italie et l'Angleterre, le gouvernement italien se propose d'imposer de nouveau, avec le concours de la Grande-Bretagne, au roi Ménélik un traité de protectorat contre la volonté de ce souverain, procédé absolument contraire au droit international établi à la Conférence de Berlin, qui a expressément réservé le consentement des souverains indigènes? Malheureusement les exemples des procédés dont ont usé les Compagnies anglaises à l'égard du roi de l'Ou-Ganda et du roi des Ma-Tébélé ne nous garantissent point que les gouvernements devenus solidaires par la Convention du 5 mai n'en usent de même à l'égard du roi Ménélik!

On comprend que le comte Antonelli ait eu intérêt à connaître la valeur que le gouvernement italien attribue au traité à la conclusion duquel il avait travaillé. Dans la séance du 16 juin de la Chambre italienne, il a demandé si le gouvernement considérait toujours comme en vigueur le traité de 1889. M. Crispi a répondu « que ce traité était de nature perpétuelle; qu'il ne pouvait être modifié que moyennant un accord des parties contractantes; mais qu'il ne voyait pas d'urgence à la délimitation des territoires établie par le dit traité. » Sur quoi le comte Antonelli a pris acte des déclarations explicites de M. Crispi et l'en a remercié. — Nous serions curieux de savoir comment le roi Ménélik

recevrait les propositions de modification du traité que lui ferait le gouvernement italien. Mais nous supposons qu'après avoir vu sa bonne foi surprise par le négociateur italien, il ferait comprendre à celui qui lui serait envoyé qu'il ne serait pas d'humeur à la laisser surprendre une seconde fois, et que l'Abyssinie ayant su se protéger elle-même depuis un assez grand nombre de siècles, elle n'a pas besoin de la protection du roi d'Italie.

La France n'est pas seule à réclamer contre la convention anglo-italienne du 5 mai. La Société coloniale allemande prétend que l'Allemagne a des droits sur le territoire d'Aloula, situé à une quinzaine de kilomètres à l'ouest du cap Guardafui et que la susdite convention placerait dans la sphère des intérêts italiens : Les **revendications de l'Allemagne,** dit à ce sujet la presse allemande, en ce qui concerne le **sultanat d'Aloula,** s'appuient d'abord sur le traité du 6 septembre 1885, conclu à Aloula entre la Compagnie allemande de l'Afrique orientale et le grand sultan Osman d'Aloula, en présence et avec l'assentiment de ses vice-sultans. En vertu de ce traité, le grand sultan cédait formellement à l'Allemagne les droits suivants : le monopole du commerce, le droit d'exploiter les mines, le sol, en tant qu'il était encore libre, les forêts et les produits des rivières. Il cédait aussi à l'Allemagne les droits essentiels de la souveraineté, ainsi que le droit d'entretenir des troupes, de construire des fortifications, de percevoir des impôts, etc. En conséquence, le drapeau allemand fut hissé à Aloula, la capitale du pays. La Société allemande de l'Afrique orientale y fonda une station, dont elle confia la direction à son représentant pour le pays des Somalis, le comte Joachim Pfeil. Il eut pour successeurs, d'abord le docteur Jühlke, puis, à partir du 2 mai 1887, Mohamed-Saïd-Sementer. Il existe à Aloula un port que l'Allemagne pourrait utiliser comme dépôt de charbon sur les lignes de ses possessions de l'Afrique orientale et de la Nouvelle-Guinée.

Mgr Taurin, vicaire apostolique des Gallas a écrit au journal les *Missions catholiques* que la persécution a éclaté au **Choa.** « Les fidèles ont été mis à mort ; les Pères indigènes sont en fuite et nous sommes menacés de ce côté-ci de l'Aouache. Le roi (petit roitelet faisant fonction de gouverneur) a été fortement reprimandé au Choa pour la protection qu'il a accordée aux catholiques. Il est actuellement contraint de les chercher pour les livrer. » D'après des renseignements fournis à ce sujet par le P. Stephane, de la maison des capucins de Paris, la mission des Gallas établie par le cardinal Massaja, à la suite des voyages d'Abbadie, a

toujours été desservie par des religieux de cette congrégation. Les pillages, les meurtres, les attaques à main armée sont fréquents dans ces régions qui sont en proie à des guerres incessantes.

Le *Temps* a reçu d'un correspondant d'Aden les renseignements suivants sur la mort du prince **Ruspoli** survenue au cours de l'exploration qu'il accomplissait dans l'Afrique orientale anglaise, après avoir traversé l'Ogaden. Le personnel de l'expédition vient d'arriver à Aden. Près de deux ans se sont écoulés depuis qu'elle était partie de Berbera (tête de route des caravanes qui vont de la côte somali dans l'Ogaden) avec l'intention d'atteindre le **haut Djouba.** Le Djouba, qui vient se jeter dans l'Océan Indien en un point de la côte très voisin de l'Équateur, fut traversé non loin de sa source. L'expédition, continuant son voyage vers l'ouest, atteignit le lac Stéphanie et découvrit un nouveau lac de près de 30 kilomètres de longueur. Elle se trouvait dans un pays hospitalier, sorte d'oasis où le chef et les habitants lui avaient fait le meilleur accueil, lorsque Ruspoli fut tué par un éléphant. Les bruits les plus divers avaient couru sur les circonstances de sa mort. L'enquête qui vient d'être faite à Aden, dès le retour des survivants de l'expédition, par le consul général d'Italie, M. Cecchi, a établi que le prince Ruspoli a été victime de sa passion aventureuse pour la chasse. La veille du jour où il devait trouver la mort, il avait tué quatre éléphants avec un wetterli à répétition. Un éléphant lui fut signalé le lendemain de cette chasse. Il partit seul, armé d'un fusil dit « Paradox » et, pour mieux surprendre l'animal, il ordonna aux 25 ou 30 Somalis de son escorte de rester un peu en arrière. Il venait de tirer l'éléphant sans le blesser mortellement, lorsque celui-ci se précipita sur lui, le ceintura de sa trompe, le projeta violemment sur le sol, puis l'écrasa en lui posant le pied sur la poitrine. Quand les hommes arrivèrent à son secours, Ruspoli respirait encore, mais il mourut sans avoir repris connaissance.

On constate en ce moment une recrudescence dans l'activité des **explorateurs** et des fonctionnaires **italiens.** Le colonel Piano, le même qui fut emprisonné par le ras Aloula au moment des affaires de Saati et Dogali, près de Massaouah, vient de partir pour le Harrar. Comme il connaît parfaitement les choses de l'Éthiopie, qu'il a été juge dans les tribunaux de Massaouah et que, d'autre part, les Italiens disent que l'extension italienne en Abyssinie va se produire, on peut en conclure qu'il est chargé de négociations politiques auprès de Ménélik.

L'ancien explorateur Cecchi, consul général d'Italie à Aden, est parti en mission pour Zanzibar. Ferrandi, autre explorateur italien, est à

Barderah, sur la rivière Djouba, dont les Italiens semblent vouloir faire la route sud de l'empire d'Érythrée, qu'ils cherchent à constituer.

Il n'est donc plus aussi difficile qu'on l'avait cru jusqu'ici d'explorer la partie de l'Afrique qui se trouve entre les grands lacs et l'Ogaden. On rencontre maintenant les soldats abyssins de Ménélik à des centaines de kilomètres au sud et à l'ouest de Harrar.

Les membres de la première **expédition dite du Freiland,** organisée suivant les idées du Docteur Hertzka, sont arrivés à **Lamou,** le 2 avril, avec leurs bagages : armes, articles d'échange, instruments scientifiques, deux bateaux d'acier et un petit steamer de rivière qui leur fera remonter la Tana. Ils ont été reçus par le Dr Julius Wilhelm, leur guide, qui les avait précédés de trois semaines, et par M. Rabinck, autrichien, qui, depuis quelques mois, travaillait à Lamou pour le Comité exécutif du Freiland. Ils ont été logés dans un bâtiment vaste et commode loué par le Dr Wilhelm. Ils attendront la fin de la période des pluies pour se rendre au Kénia qu'ils se proposent d'explorer en vue de la fondation de la colonie et de l'établissement d'une bonne route. Les autorités britanniques de Zanzibar et de Lamou leur ont prêté leur concours : le voyageur bien connu Gustave Denhardt les accompagnera jusqu'au pied de la montagne. Pendant ce temps, le Dr Hertzka organise à Vienne une seconde expédition d'une trentaine d'hommes qui partiront à l'arrivée des premiers à destination.

Le Dr Volkens, naturaliste, a fait des essais de culture à la **station scientifique du Kilimandjaro,** qu'il dirige depuis le 31 mars 1893, et qui est située dans le Marangou, chez le chef Marealé, sur la pente S.-S.-E. de la montagne, à 1,560 m. au-dessus du niveau de la mer. L'altitude de la montagne ne permet pas d'avoir grande confiance dans l'avenir des cultures tropicales (café, cacao, tabac, coton) qui exigent une température élevée et qui réussiraient très bien au pied de la montagne, à 1,200 m., comme dans l'Ou-Sambara. Mais les pommes de terre, choux-fleurs, betteraves, haricots, petits pois, tomates, etc., poussent admirablement. Le climat est excellent; et les blancs pourraient travailler sur les flancs de la montagne de 1,200 à 2,000 m., aussi bien qu'en Europe. Le Dr Volkens a étudié la flore du Kilimandjaro; son collaborateur, le Dr Lent, a fait des études géologiques et des observations météorologiques.

D'autre part, la Société allemande de l'Afrique orientale, encouragée par les progrès rapides de ses plantations dans l'**Ou-Sambara,** vient de créer un troisième centre de culture à Héroué. Le café réussit très bien en ces contrées et la Compagnie a envoyé un délégué aux Indes pour

embaucher des coolies, auxiliaires indispensables de l'agriculture sous de telles latitudes.

Quoique la majorité des représentants du peuple anglais au Parlement ait voté l'établissement du protectorat britannique sur l'**Ou-Ganda**, le gouvernement a néanmoins été interpellé sur le silence qu'il a gardé à l'égard de l'enquête dont il avait chargé le capitaine Macdonald d'abord, et le commissaire sir Gerald Portal ensuite, sur les causes de la guerre civile dans l'Ou-Ganda. Quant au rapport du capitaine Macdonald, le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il était confidentiel, et ne pouvait être communiqué au Parlement. « Je préfère, » a-t-il ajouté, « ne pas parler de la question des missionnaires catholiques qui fait l'objet de négociations encore pendantes avec le gouvernement français. Je dirai seulement qu'ils seront traités avec justice. Le colonel Colville a d'ailleurs des relations cordiales avec Mgr Hirth. » Nous comprenons que cette réponse ait paru insuffisante au duc de Norfolk et au marquis de Salisbury qui, en promettant une enquête rigoureuse et impartiale sur les causes de la guerre, avait donné l'assurance que justice serait rendue aux victimes des incendies et des massacres commandés par les capitaines Lugard et Williams. Les rapports de ces derniers ayant fait peser les responsabilités de la guerre sur les missionnaires romains, le marquis de Salisbury a cru devoir dire : « le gouvernement pourrait tout au moins indiquer les conclusions du rapport du capitaine Macdonald. Il fournirait par là la preuve que la conduite des missionnaires n'a pas été l'objet d'injustes calomnies. » Lord Rosebery n'a pas voulu donner cette conclusion. Il s'est borné à répondre à lord Salisbury que si l'on avait choisi le capitaine Macdonald comme commissaire enquêteur ce n'est pas qu'il parût mieux désigné que tout autre, mais parce qu'il était sur les lieux : sa mission a servi seulement à donner au gouvernement « une première impression » des évènements. Or, comme le rapport de Sir Gerald Portal communiqué au Parlement est absolument muet sur les causes de la guerre, et que les conclusions de celui du capitaine Macdonald sont tenues secrètes par le gouvernement, il en résulte que ceux qu'ont inculpés les capitaines Lugard et Williams, n'ont pas eu la possibilité de prouver que les accusations portées contre eux étaient d'odieuses calomnies. On se demande comment ceux qui font le silence sur ce rapport ne comprennent pas qu'ils fournissent à l'opinion publique un motif plausible pour absoudre les accusés, et pour condamner sévèrement leurs accusateurs et ceux qui refusent aux accusés la possibilité de se justifier ?

Nos lecteurs se souviennent de l'incident de **Tété** dont les adversaires

du Portugal se sont emparés pour donner cours à leur animosité contre les autorités coloniales portugaises; à ce sujet, le commissaire britannique, M. **H.-H. Johnston,** revenu en congé en Angleterre, a dit qu'il n'y a point eu de conflit à Tété. Le témoignage de M. Johnston, à cet égard, a d'autant plus de valeur que, nos lecteurs s'en souviennent, c'est lui qui a été le fauteur du conflit anglo-portugais, à la suite duquel les territoires donnés il y a quarante ans par le gouverneur de Tété aux porteurs de Livingstone, ont été enlevés au Portugal et donnés à la Compagnie des Lacs transformée peu après en Compagnie de l'Afrique centrale britannique. « Deux fois », a dit M. Johnston, « les autorités locales portugaises se sont plaintes de ce que les constructeurs de notre ligne télégraphique s'approchaient de leur frontière ; mais les deux parties sont arrivées à une entente qui remet la décision de l'affaire au gouvernement de la métropole. Loin qu'il y ait de l'hostilité à Tété, les Portugais qui y sont établis ont passé d'importants contrats avec le lieutenant-commandant Carr, le doyen des officiers de la flottille du Zambèze, pour fournir de provisions fraîches les canonnières anglaises. Toute l'histoire du récent conflit anglo-portugais ne repose que sur les rapports des natifs et des constructeurs anglais du télégraphe, qui descendaient le Zambèze et qui, entendant tirer, en conclurent immédiatement que les Anglais avaient été attaqués. Ils racontèrent cette histoire à Natal. Les coups de canon qu'ils avaient entendus n'étaient que les salves du fort portugais en l'honneur du commandant portugais qui revenait de la visite qu'il avait faite à l'officier anglais commandant la flottille du Zambèze.

Les deux soldats des troupes de la **South Africa Company** accusés d'avoir volé les 25,000 francs que **Lo-Bengula** envoyait au major Forbes comme preuve de sa décision de capituler, ont comparu devant un conseil de guerre qui les a condamnés à quatorze ans de travaux forcés. M. Ellis ayant demandé au sous-secrétaire des Colonies si le gouvernement n'avait pas un rapport sur ce sujet, M. S. Buxton a répondu qu'il n'avait qu'un télégramme. A ce propos, nous ne pouvons que nous étonner du peu de renseignements fournis aux représentants du peuple anglais sur les faits les plus graves qui ont signalé la guerre faite aux **Ma-Tébélé** et à leur roi. Celui-ci envoie trois ambassadeurs au commandant des troupes de la Compagnie ; deux de ces ambassadeurs sont massacrés; le gouvernement ordonne une enquête ; il lui est répondu que l'enquête a été faite, et que le meurtre de ces deux ambassadeurs a été le fait d'un malentendu! Il va sans dire que les auteurs du meurtre ne sont nullement inquiétés. Lo-Bengula désire capituler, charge un émissaire

de notifier sa décision au commandant des troupes anglaises et de lui remettre en preuve de sa soumission 25,000 francs. Cet émissaire rencontre deux soldats anglais qui prennent l'argent, détruisent le message de paix, laissent le major Wilson poursuivre le roi comme une bête fauve, réduire celui-ci à l'exaspération; et les seules paroles de pitié qu'insèrent les journaux anglais sont pour les morts anglais victimes de la trahison de ces deux voleurs. On comprend que le correspondant de Londres de l'*Indépendance belge* ait été amené à mettre dans la bouche de Lo-Bengula, traqué de toutes parts et mourant enfin de fatigue et de privations, ces paroles amères : « Ces blancs, ces maîtres, ces dieux, sont encore plus menteurs, voleurs et méchants que les noirs. »

Là-dessus, le gouvernement s'empresse de ratifier la nouvelle conquête de la Compagnie, et de donner à celle-ci, et non point à des agents directs de la Couronne, l'administration du **Ma-Tébéléland** et du **Ma-Shonaland ;** l'administrateur sera, il est vrai, sous la surveillance du Haut-Commissaire de l'Afrique australe, mais on a vu ce qu'a été la surveillance de Sir Henri Loch sur les agents de la Compagnie, avant, pendant et après la guerre. La nomination de l'administrateur de ce pays de 350,000 kilomètres carrés, trois fois plus vaste que la France, devra être soumise au secrétaire d'État, ainsi que celle des membres du Conseil qui l'assistera et qu'il consultera obligatoirement dans des circonstances déterminées; mais nous savons qu'au-dessus du secrétaire d'État, comme au-dessus des membres dudit Conseil, dominera toujours l'influence de M. Cecil Rhodes et des ducs d'Abercorn et de Fife, les plus forts actionnaires de la Compagnie, celle de M. Rhodes surtout, qui gouverne déjà et gouvernera toujours davantage, fort de ses richesses et de son énergique volonté, plus fort que les ministres anglais des affaires étrangères et des colonies qui subissent docilement ses ordres et le laissent devenir le vrai maître de l'Afrique australe, de Capetown au Tanganyika, en attendant que, selon son rêve d'il y a douze ans, il le devienne du Cap à la Méditerranée. L'arrangement présenté au Parlement dit bien que des cours de justice seront organisées, et qu'un juge supérieur sera nommé. Mais ces cours de justice seront sans doute composées de ceux qui se sont emparés des territoires des Ma-Tébélé. Quant à ceux-ci, les droits de propriété privée que l'arrangement prévoit seront déterminés par une commission spéciale qui devra néanmoins leur retirer les lots qui leur auraient été d'abord assignés, si, par hasard, il se trouvait plus tard qu'au-dessous de la surface mise par eux en culture, fût découvert un gisement aurifère, car c'est à la Compagnie qu'appartient le droit exclusif de l'ex-

ploitation minière ; aussi ne doute-t-elle pas que ce droit ne constitue une source fabuleuse de richesses pour ses actionnaires. Ne subit-elle pas le même éblouissement que les Tyriens, dont les vaisseaux régnaient sur toutes les mers et qui, se vantant d'être les protecteurs du commerce, avaient accaparé les richesses de tout le monde connu d'alors ; ou que les Romains lorsqu'ils s'étaient approprié les trésors de l'Asie antérieure; ou que les Espagnols après la spoliation de ceux du Mexique et du Pérou ? Rien ne lui garantit que cet accaparement ne fasse pas descendre un jour ceux qui se sont rendus solidaires de ses procédés au rang où tombèrent les anciens Tyriens et les Romains d'autrefois, ou à celui où se trouvent les Espagnols d'aujourd'hui.

L'*Agence Havas* a reçu de Bruxelles les informations suivantes relatives à la situation actuelle dans plusieurs régions du **Congo :** On croyait, au départ du courrier, que le chef arabe Rachid avait été dévoré par les cannibales. Or, le bruit court que Rachid, qui fuyait vers le bas-Tanganyika avec une femme et cinq enfants, aurait été capturé par le capitaine Dhanis, lequel est depuis longtemps arrivé à ce lac. M. Paul Le Marinel a eu avec l'officier congolais une longue conférence à Kassongo. Il est retourné ensuite à Lousambo. Ces messieurs se sont entendus sur les mesures à prendre dans leurs districts pour la pacification et l'organisation du territoire. Dans la région du Katanga, l'État est disposé à créer un camp au sud du lac Bangouéolo. Les troupes destinées à l'occupation et à la défense de ce camp sont parties de Léopoldville. Dans le bassin de l'Ouellé, l'expédition Van Kerkhoven, dont le capitaine Baert a pris le commandement après la mort de son chef, a marché vers l'Est et est arrivé à Lado et à Ouadelaï sur le haut Nil. Elle y a poussé des reconnaissances sans jamais y prendre position. D'ailleurs, elle a eu à soutenir de très nombreux combats; attaquée par les Soudanais, il a fallu qu'elle interrompît sa marche. D'après les derniers messages, le capitaine Baert serait maintenant à Nyangara, où lui auraient été expédiés les renforts demandés à Léopoldville, sans doute, dit l'Agence Havas, afin qu'il puisse occuper, le premier, les nouveaux territoires cédés par l'Angleterre à l'État indépendant.

D'après une lettre du 31 mai communiquée par M. Maystre à la Société de géographie de Paris, la **mission Clozel** se trouvait, à la date du 28 mars dernier, depuis quelques jours, à **Brazzaville,** où elle attendait le dernier détachement commandé par le docteur Herr. Pour opérer plus facilement le ravitaillement du Loango au Stanley-Pool, M. Clozel a dû diviser en trois tronçons sa troupe composée de 3 Euro-

péens, 33 Sénégalais et 58 porteurs. Depuis le passage de M. Clozel en 1892, Brazzaville a pris plus d'importance. On y voit maintenant beaucoup de maisons en briques; la station est fort bien tenue. Tous les jours, un marché se tient sur la place à côté de la résidence, où les femmes des villages environnants viennent vendre des comestibles en quantité suffisante. M. Clozel a reçu un excellent accueil de M. Chauvot, administrateur principal, qui remplace M. Dolosie, nommé lieutenant-général à Libreville. Il attendait un bateau pour se transporter sur la haute Sangha, où il devait rejoindre M. de Brazza; malheureusement, au moment de son arrivée à Brazzaville, tous les vapeurs de la colonie étaient en réparation, et il comptait, à cause de cet incident, éprouver un léger retard.

M. le lieutenant Charles Lemaire qui a longtemps administré la région où se trouve la station d'**Equateur-Ville** sur le Congo, en qualité de Commissaire de district, a fourni à l'*Indépendance belge* les résultats de ses observations climatologiques qui ont porté sur les fluctuations du thermomètre, les pluies, les orages, les tornados, les brumes, le brouillard, la rosée etc. Nous lui empruntons les renseignements suivants qui nous paraissent devoir intéresser nos abonnés.

Les limites restreintes entre lesquelles se meut la température évitent à l'homme ces variations extrêmes et subites qui, dans nos contrées, amènent grippes, rhumes, affections si nombreuses de la gorge et des bronches. Géraudel ni Poncelet ne sauraient faire fortune là-bas. La valeur de la moyenne journalière, 27° à 28° à l'ombre, donne à l'Européen l'absolue possibilité de travailler toute la journée sans en être incommodé. Jamais nous ne vîmes un excès de travail manuel à l'Équateur donner la fièvre ou indisposer d'une façon quelconque. Aussi la station de l'Équateur jouit-elle d'une réputation de salubrité exceptionnelle. Je pourrais citer de nombreux malades, le lieutenant M..., les sous-officiers D..., H..., D..., etc., qui descendaient malades du Haut-Fleuve, passaient, sur les conseils du médecin, quelques semaines avec nous et se remettaient avec une rapidité étonnante. Au surplus, durant tout mon séjour à l'Équateur (fin décembre 1890 au 19 juin 1893), il ne se produisit aucun décès parmi le personnel blanc de la station, à part celui d'un mécanicien danois, qui, ayant été, par son imprudence, frappé d'insolation entre Léopolville et l'Équateur, nous arriva pour se mettre au lit et mourir un mois après. Ce décès ne peut infirmer la réputation de salubrité de l'Équateur. Et le meilleur exemple que j'en puisse donner, c'est qu'il y a, à 6 kilomètres en aval d'Équateur-Ville, une mission

protestante américaine dirigée par le révérend Charles Blair Banks et sa femme, qui y vivent depuis sept ans et dont les trois enfants, venus au monde à l'Équateur, sont étonnants de santé. Ce remarquable résultat est dû à l'initiative de M. Banks qui, après s'être construit lui-même un charmant chalet au milieu d'un véritable parc, a su utiliser les ressources du pays pour la plus grande partie de son alimentation : légumes frais de son jardin au lieu de boîtes de « petits pois fins » ; poules, canards, pigeons, moutons, pintades... au lieu de « boiled beef », de « stewed rumsteak », de « veal cutlets » et autres « preserved meat » marinant dans des boîtes en fer-blanc ; lait savoureux et frais de chèvre et de brebis au lieu de « condensé suisse » ; poisson du Haut-Fleuve au lieu de sardines à l'huile, voire d'anchois de première marque ou d'huîtres en conserve ; fruits savoureux et variés, mangues, goyaves, ananas, barbadines, cerises de Cayenne, nèfles du Japon, cœurs-de-bœuf, etc., etc., au lieu des « confitures choisies » élaborées dans les officines des fournisseurs d'Europe. Telles sont les raisons qui, jointes à la douceur du climat équatorial, ont permis à M. Banks de se créer en Afrique une famille déjà nombreuse, se portant à merveille. Au point de vue des productions du sol, il ne semble pas qu'aucun autre point du Congo puisse rivaliser avec l'Équateur. Sans parler du rendement des jardins fournissant toute l'année à la table des blancs tous les légumes d'Europe et d'Afrique, nous citerons seulement quelques faits remarquables :

Le café de Libéria, planté fin novembre 1891, avait atteint, en juin 1893, $2^{m}50$ de hauteur et était couvert de fruits ; les fleurs avaient fait leur apparition juste un an et demi après la mise des graines en terre. Les premiers fruits de cacao apparurent sur des arbres n'ayant que deux ans et demi. Les cerisiers de Cayenne donnèrent leurs premiers fruits, un an à peine après la mise en terre des noyaux. Même résultat pour les goyaviers-fraises. La barbadine atteignit tout son développement en neuf mois, des fruits pesant le poids énorme de cinq kilos renfermaient deux litres de jus. L'ananas donne en un an. Le coqueret du Pérou (groseille du Cap), donna abondamment en sept mois. C'est au reste une solanée annuelle existant en abondance à l'état sauvage. Autant le fruit, identique à nos groseilles comme goût, est agréable lorsqu'il provient des plants cultivés, autant il est infect sur les plants sauvages. Pourtant ces derniers sont tenus par les Houssas comme remède souverain contre la dyssenterie. Le lieutenant Ch..., à bout de ressources, l'expérimenta en 1892, et m'écrivit à ce sujet qu'il lui devait son entière guérison. En terminant, nous citerons la liste des arbres introduits à l'Équateur de 1891 à 1893, et qui

tous prirent rapidement un développement extraordinaire : cacao, café, kola, noix d'Amérique, noix de canelle, noix des Barbades (jatropa curcas ou médicinier cathartique) pomme d'avocat, pomme d'acajou (anacardier) pomme de rose, tamarinier des Indes, datier, néflier du Japon, cerisier de Cayenne, bananier de Chine, bananier-pomme, citronier, limonier, mandarinier, oranger, grenadier, corosolier, cœur-de-bœuf, manguier, sapho, arbre à pain (anone) faux arbre à pain, bo'n'dingui (arbre pain monstrueux de l'Équateur), noyer du Congo, figuier cactus, mûrier, bambou de Chine, ricin, recou, cotonnier. Si l'on ajoute à ces trente quatre arbres utiles l'ananas, le papayer, la barbadine (maracoujas), la groseille du Cap (physalis peruviensis), le raisin sauvage, les fruits du caoutchouc, le thé citronelle, le tabac, produits donnant tous à merveille, on voudra bien reconnaître que le Congo appelle complaisamment toute l'attention des planteurs qui y introduiront aisément et rapidement de nouveaux produits : la vanille, la muscade, le clou de girofle, l'indigo, la quinine, le thé d'Orient, le gingembre, le poivre, etc., etc.

Les *Missions catholiques* ont publié une lettre de Mgr Augouard, vicaire apostolique de l'**Oubanghi,** de laquelle nous extrayons ce qui suit : En ce moment nous fondons une mission chez les terribles Bondjo, grands mangeurs de chair humaine. C'est incontestablement la tribu la plus féroce de toute l'Afrique centrale, et nos courageux missionnaires seront exposés chaque jour à assouvir leur insatiable appétit. Dans quelques mois, j'irai moi-même fonder une autre mission chez les Banziri, à 200 kilom. en amont de Saint-Paul-des-Rapides, à Banghi, par 4° lat. N., sur l'Oubanghi et au coude formé par cette rivière. A la même époque, l'année dernière, je faillis tomber avec un de mes missionnaires dans une embuscade de mes féroces diocésains, qui voulaient nous donner l'hospitalité.... dans leurs marmites !

Dans la séance de la Société de Géographie du 16 juin, M. d'**Albéca,** administrateur colonial, directeur des affaires politiques pendant la dernière campagne du Dahomey, a fait une intéressante communication sur l'état des connaissances géographiques en 1894. Jusqu'à ce jour, on était habitué, lorsqu'on parlait du Dahomey, à n'évoquer que des plaines basses et marécageuses, tandis qu'au nord on rencontre une contrée montagneuse et saine, des régions favorables à la culture, aux plantations de toute sorte. Du 6e au 9e degré de latit. sur le méridien de Paris, se présente une série de terrasses, dont le niveau va en s'abaissant graduellement jusqu'à la côte; plus au nord, le plateau des Mahis, adossé aux collines qui forment la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger et les

bassins côtiers, importants massifs généralement rocheux, à pentes escarpées, tels que la Fita et le M'Gbooule (M'Regain), où Behanzin avait établi ses cachettes, après l'incendie d'Abomey. Au point de vue minéralogique, M. d'Albéca a signalé le cours de l'Ocpa, affluent de l'Ouémé, qui roule ses eaux sur un fond de schiste ardoisé, analogue à celui qui avoisine les terrains carbonifères. Le sable des ruisseaux est riche en mica. Le cuivre et le salpêtre que l'on trouve sur les marchés de la Savé et de l'Ouessi (8°30' de lat. N.) vient du Bariba. Le Haut Dahomey possède des bœufs et des chevaux. Les bœufs sont petits, robe noire tachetée de blanc. Les chevaux sont de petite race; leur taille ne dépasse pas 1m 10 au garrot, leur tête est assez semblable à celle du cheval arabe, la croupe défectueuse est mal attachée. M. A.-L. Guérin a vu (en février 94), à Savé, des chevaux de plus grande taille, qui venaient du Bariba. Le même officier a relevé des traces d'éléphants du côté d'Assouti. Partout on rencontre des moutons, des chèvres et des volailles. La flore du Haut-Dahomey est représentée par des palmiers à huile jusqu'au 7°30'; plus au nord, par des essences tinctoriales, du *Karité* que l'on commence à exploiter du côté de Savalou et Djalbukou. Le coton pousse partout, sur le Cenfo, et aux environs de Sacalou et des Dassas. M. d'Albéca a insisté particulièrement sur le fétichisme et son rôle pendant les dernières campagnes. C'est aux féticheurs que l'on doit la force de résistance et la ténacité des Dahoméens. N'ayant pas d'écriture, les féticheurs enseignent un certain nombre de proverbes, qui sont représentés par un signe spécial, composé de traits. Lorsque les desservants des *Legba* et des *Maou* de l'olympe dahoméen veulent se communiquer leurs pensées, ils gravent des signes sur un morceau de calebasse et l'expédient au destinataire. Le message, pour être traduit, est accompagné de commentaires oraux.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le P. Hacquard, revenu en France, de chez les Azdjer, où il a été un précieux auxiliaire pour M. d'Attanoux, se prépare à retourner au Soudan, pour y conduire une caravane missionnaire qui devrait partir les premiers jours de l'automne prochain. Connaissant parfaitement les langues arabe et berbère, il pourra rendre de grands services.

Aux renseignements que nous donnions dans notre dernier numéro sur les Pionniers africains, nous pouvons ajouter ceux qu'a donnés, à Tunis, le P. Louail, procureur des Pères Blancs. Les membres de cette société se proposent « 1° d'ouvrir

des routes et voies de pénétration dans les parties de l'Afrique réservées à l'influence française ; 2° de jalonner ces routes de postes agricoles qui seront occupés et exploités par des pionniers ; 3° d'empêcher, même par les armes, les razzias d'esclaves et les sacrifices humains. La Société serait administrée par un Conseil élu par les sociétaires. Les ressources, au début, se composeraient de dons personnels ou collectifs, de souscriptions, quêtes, etc. Mais, plus tard, elle compte subvenir elle même à ses besoins au moyen du produit de l'exploitation agricole des postes. »

M. Forest a appelé l'attention de la Société de géographie de Paris sur les émeraudes du Sahara. M. Duveyrier en avait signalé l'existence dans le Touat, en ajoutant qu'une exploration complète des montagnes des Touareg et des bassins qui en dépendent ferait retrouver l'ancienne émeraude garamantique des musées. Le colonel Flatters a trouvé près de la sebkha d'Amadghor, sur le territoire des Touareg Ahaggar, un grand nombre d'émeraudes dont quelques unes avaient la grosseur d'un œuf. Enfin, tout récemment, M. Foureau a confirmé l'existence de ces pierres précieuses dans les régions de l'Oued-Mia et de l'Igharghar.

Dans une des dernières séances de la Société de géographie de Paris, M. Maunoir, secrétaire général, a présenté une nouvelle carte du Sahara, à l'échelle du 1/4,000,000e, dressée par M. P. Vuillot, la plus complète depuis celle dressée par Henri Duveyrier. Les renseignements qu'ont rapportés les dernières missions au pays touareg, les fortins de Bel-Haïram, de Mac-Mahon, de Miribel et de Berresof, récemment construits dans le Sahara algérien, la disposition et l'emplacement des fractions de tribus targuies des Aouelimmiden, des Azdjer, des Kel Oui, des Hoggar et des Taïtoq s'y trouvent portés avec la plus grande précision possible.

D'après une dépêche du Caire au *Times,* le Conseil des ministres du Khédive a décidé la construction immédiate du réservoir du Nil à Assouan, d'après les plans de Sir B. Parker et de M. Torricelli.

Les journaux italiens annoncent qu'au mois d'octobre prochain une forte équipe d'agriculteurs partira pour Massaouah en vue de fonder dans l'Érythrée une nouvelle colonie agricole italienne.

L'administration française des postes a été chargée de confectionner des timbres destinés au roi Ménélik. L'émission comprend des timbres de 5, 10, 25 et 50 centimes, de 1, 2 et 3 francs. Le type des valeurs en centimes est un lion coiffé d'un diadème et tenant une bannière. Le type des valeurs en francs représente le buste de Ménélik.

Le *Standard* a publié un appel des agents de la station de la mission des Universités à Magila, dans l'Afrique orientale, dont le territoire est ravagé par les sauterelles, et les indigènes ne peuvent espérer aucune récolte avant le mois de janvier 1895. Il sera nécessaire de faire venir de l'Inde du riz pour le leur vendre à un prix modique, et pour leur en fournir le moyen, les missionnaires se proposent de leur faire exécuter des travaux de terrassiers, le pays ayant grand besoin de routes.

Les observations auxquelles ont donné lieu les procédés d'un certain nombre de fonctionnaires dans les colonies allemandes de l'Afrique ont engagé l'empereur à rappeler à un détachement de troupes destinées à ces colonies, que là-bas elles auront

la garde de l'honneur allemand. « Vous n'oublierez pas, » a-t-il ajouté, « que les hommes que vous rencontrerez là-bas et qui sont d'une autre couleur ont aussi un cœur et qu'ils doivent être traités avec humanité ».

D'anciennes ruines, semblables à celles de Zimbabyé, ont été découvertes au S. E. du Ma-Tébéléland, près de Dhlodhlo. Des morceaux de poterie, des ustensiles d'argent et de cuivre, des ornements d'or ont été trouvés, ainsi qu'un certain nombre de pépites d'or, ce qui, dit-on, prouve l'existence de riches gisements aurifères dans le voisinage.

Le résident général de France à Madagascar, M. Larrouy, a notifié au premier ministre du gouvernement hova que le gouvernement français ne reconnaîtrait aucune concession accordée à des étrangers, à Madagascar, sans l'assentiment préalable du représentant français. Cette notification se rattache, croit-on, à la concession de 225 milles carrés faite à M. Waller, ancien consul américain, concession qui a excité un grand mécontentement chez les planteurs français d'arbres à caoutchouc.

Le groupe colonial de la Chambre française a décidé de demander au gouvernement de faire poser un câble sous-marin entre Tamatave et l'île Maurice.

Les négociations pour le choix d'un arbitre dans la question de la délimitation des territoires anglais et portugais au Manicaland ont enfin abouti. L'arbitre sera M. Villiani, membre du Sénat italien.

Les gouvernements de la colonie de Natal et de la République Sud-Africaine ont décliné l'invitation de l'État libre de l'Orange de participer à une nouvelle conférence douanière.

L'Indépendance belge publie la dépêche suivante de Capetown, mardi 19 juin : « d'après une décision récente des tribunaux de la République Sud-Africaine, les étrangers résidant depuis deux ans au Transvaal, doivent être soumis à l'obligation du service militaire. Le président Kruger a cru devoir démentir les informations du *Times*, du *Standard* et de la *Pall Mall Gazet ;* il n'est pas exact que des ministres protestants aient été enrôlés ; il y a eu 3,000 enrôlements et non 5,000 sur lesquels il y a eu 200 résidents étrangers ; il n'y a pas de surexcitation dans le Transvaal ; on ne constate de mécontentement qu'à Pretoria. Le président Kruger regrette que les principaux journaux aient été égarés par des nouvelles et des télégrammes mensongers envoyés par des gens intéressés.

M. Ch. Metcalfe, ingénieur de la Compagnie du chemin de fer du Be-Chuanaland, au dire de la British South Africa Company, compte que la ligne en construction atteindra Mafeking au mois de juillet.

Les chefs Be-Chuana, Sebelé et Linchwé paraissent décidés à attaquer Khama. Celui-ci, qui s'est placé sous le protectorat britannique, attend des secours du colonel Goold-Adams qui est arrivé à Palapyé, résidence actuelle de Khama.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le missionnaire Mabille, directeur de l'École biblique de Morija et l'un des missionnaires les plus distingués du Le-Souto. C'est une des plus grandes pertes que pût faire la Mission de Paris, à laquelle nous témoignons notre sincère sympathie.

A la section congolaise de l'Exposition d'Anvers se trouvent des œuvres artistiques dont les auteurs se proposent de ressusciter la sculpture sur ivoire. D'après le succès obtenu par ces coûteux chefs-d'œuvres, il est permis d'espérer que cette tentative réussira complètement.

Aux dernières nouvelles reçues du Congo français, Savorgnan de Brazza, qui devait venir se reposer en France, était à Bania, dans la Haute-Sangha. Son retour en France se trouve ajourné.

A la suite des troubles qui règnent dans la région du lac Tchad, le baron d'Oppenheim a renoncé, temporairement du moins, au projet qu'il avait formé d'organiser une expédition scientifique de la rive méridionale de ce lac.

Un nouveau voyage de sir Gilbert Carter, dans le hinterland de la colonie britannique de Lagos, dont il est gouverneur, a eu pour résultat une demande d'annexion aux possessions de la Grande-Bretagne formulée par les chefs et anciens du peuple d'Ikorodou, station commerciale très florissante.

D'après des nouvelles reçues de Grand-Bassam par M. Delcassé, ministre des colonies, la mission dirigée par le Capitaine Marchand doit être arrivée à Kong. Le gouverneur de la Colonie a pris immédiatement les mesures nécessaires pour assurer le ravitaillement de la mission.

Une importante factorerie anglaise a été établie sur la côte du Maroc, en face de l'île Lanzarote, l'une des Canaries.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

La France et l'Angleterre sont arrivées à une entente au sujet de leurs droits respectifs dans le golfe de **Tadjoura** et sur la **côte des Somalis.** Les deux gouvernements se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la traite des esclaves et l'importation de la poudre dans les pays placés sous leur juridiction.

Sous le titre : **L'esclavage en Protectorat britannique : Zanzibar et Pemba,** l'*Anti-Slavery Reporter* a publié, dans son dernier numéro, un article auquel nous empruntons ce qui suit : Le public anglais ne se rend pas encore compte qu'il reste dans le protectorat anglais de Zanzibar (qui comprend l'île de Pemba), un nombre inconnu d'esclaves, que des publicistes autorisés évaluent de 200,000 à 300,000. La Société anti-esclavagiste d'Angleterre a, pendant bien des années, insisté auprès du gouvernement anglais pour l'abolition du statut légal de l'esclavage dans les États du sultan de Zanzibar, à une époque où le sultan était le souverain réel et non pas comme maintenant le souverain nominal du pays. Sir John Kirk écrivait à lord Granville, en mars 1884 — il